

VOSGES.FR

PLAN **VASTE**

VOSGES **A**MBITIONS **S**PÉCIAL **T**RANSITION **É**COLOGIQUE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE **2020**



Sommaire

Introduction.....	2
Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique	2
Méthode pour la construction du rapport Développement Durable	4
Alimentation et circuits-courts.....	5
Economie circulaire, prévention et gestion des déchets	12
Production d'énergies.....	19
Logement et bâtiment.....	23
Mobilités	27
Ressources naturelles, paysage et urbanisme	34
Compétences, savoirs et savoir faire.....	48
Financements innovants.....	55
Fonctionnement interne	57

Introduction

La loi Grenelle du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un « rapport développement durable ».

Ses objectifs :

- Donner aux élus un maximum d'éléments pour intégrer une vision « développement durable » préalablement au vote du budget ;
- Informer les citoyens sur les actions et les politiques mises en œuvre dans ce sens par la collectivité.

Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et pour provoquer un changement profond des comportements collectifs et individuels, le Conseil départemental a mis en place en 2017 un plan **Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique (VASTE)**.

Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique

LE PLAN VASTE C'EST

- Une construction partenariale
- 8 ateliers participatifs
- 222 participants
- 400 idées d'actions

DES ACTIONS PRIORISÉES

- par le Comité de pilotage composé d'élus du Conseil départemental
- selon divers critères (note d'impact, réglementation etc.)





UN PLAN COMPOSÉ DE

- 9 thèmes
- 21 axes stratégiques
- 41 objectifs
- 81 actions

9 THÈMES

-  Alimentation et circuits courts
-  Économie circulaire, gestion et prévention des déchets
-  Ressources naturelles, paysage et urbanisme
-  Mobilités
-  Logement et bâtiment
-  Production d'énergies
-  Compétences, savoirs et savoir faire
-  Financements innovants
-  Exemplarité du fonctionnement interne du Conseil départemental

DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

-  Créer des emplois non délocalisables et solidaires ;
-  Valoriser l'image des Vosges ;
-  Accompagner les démarches citoyennes du territoire ;
-  Porter les Vosges dans la transition écologique.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer une dynamique générale sur le territoire ;
- Faciliter l'action des acteurs locaux ;
- Montrer l'exemple globalement dans le fonctionnement et les politiques du Conseil départemental et adapter les aides.

DURÉE DU PLAN : 2017 - 2021

Plan pour l'ensemble des Vosges, avec des actions menées par le Conseil départemental et par les autres acteurs.

Méthode pour la construction du rapport Développement Durable

Le plan VASTE est l'ossature de la stratégie du Conseil départemental en matière de développement durable. Le bilan annuel qui en est dressé tient lieu de rapport « développement durable ». Le bilan est établi à partir des indicateurs prévus pour chacune des actions du plan VASTE, renseignés par les pilotes des actions.

La collecte des indicateurs pour le rapport de développement durable de l'année N est réalisée en janvier N+1 conjointement avec la collecte des éléments pour l'évaluation des politiques du Conseil départemental (notes de conjoncture) afin de réduire le nombre de sollicitations faites aux directions. Les informations sont compilées, complétées et analysées par la Direction de la Prospective, des Contractualisations et du développement Durable.

Le présent rapport est scindé selon les neuf thèmes du plan VASTE.

Pour chaque thème, les éléments suivants sont présentés :

- Un tableau de synthèse présentant les objectifs stratégiques, les actions avec leur niveau de priorité, les principales informations de l'année et un **curseur** qui montre l'avancement de chaque action par rapport aux objectifs (annuel ou sur la durée du plan) préalablement renseignés dans chaque fiche action du plan VASTE.



En sachant que :




- Une action qui n'a pas démarré est « neutralisée » et la règle apparaît alors en « gris » :
 - Les actions pilotées par des partenaires extérieurs seront évaluées ultérieurement (toutefois les informations connues à ce jour sont indiquées). Elles sont indiquées pour information en italique.
- Les **avancées** en 2020
 - Des **préconisations** pour 2021.
 - Ensuite, pour une lecture plus complète, le **contexte** actuel, la **réglementation** sont détaillés.





Alimentation et circuits-courts : 8 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Travailler sur la restauration collective en partant des collèges						
Introduire des produits locaux dans la restauration collective	1	Action n°1 : Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal	- Montée en puissance des commandes	annuel		- Tous les collèges inscrits - 10 nouveaux acheteurs en 2020 soit 80 acheteurs (collèges, lycées, EHPAD, privés), 24 producteurs en plus - 6% de + sur le flux financier soit 169 000€ en 2020
	1	Action n°2 : Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges	---	Fin du plan		Plan de formation des équipes de cuisine suspendu en raison du contexte sanitaire.
Lutter contre le gaspillage alimentaire	1	Action n°3 : Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges	- 9 nouveaux collèges en 2020 et suivi des 5 premiers	annuel		En 2020, 14 établissements scolaires engagés dans la démarche, dont 9 nouveaux.
Axe stratégique : Accompagner l'offre et les maillons manquants						
Favoriser le développement de points de	2	Action n°4 : Développer les points de vente de produits locaux afin que chacun puisse y avoir	---	---	Action non évaluée	

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
vente de produits locaux		<i>accès, notamment dans les secteurs déficitaires</i>				
Favoriser l'offre en produits locaux	1	Action n°5 : Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective	- Suivre les démarches en cours et être source de propositions	annuel		A part la légumerie de Xertigny (Pôle Eco Ter Vosges Alimentation), la pandémie n'a pas permis l'émergence de nouveau projet.
	1	Action n°6 : Accompagner et aider les agriculteurs à s'installer et à se structurer pour faire de la vente directe et/ou de l'agriculture bio	---	---	Action non évaluée	
	2	Action n°24 : Favoriser la consommation de produits locaux par les particuliers grâce au site : monpanierlocal.vosges.fr	---	---		Effet positif du confinement : 153 producteurs inscrits en 2020 (124 en 2019), 61% de connexions en + par rapport à 2019
	1	Action n°82 : Développer des chantiers d'insertion dans le maraîchage		Fin du plan		Le schéma départemental de maraîchage a démarré en 2020. Finalisation en 2021.

AVANCEES EN 2020

Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal (action n°1)

Après une phase d'expérimentation début 2017, la plateforme est devenue opérationnelle à la rentrée scolaire 2017. Depuis 2018, la plateforme est ouverte à d'autres acheteurs que les collèges. Depuis 2019, l'ensemble des 33 collèges y ont accès.

Elle compte 153 producteurs sur les 300 du département qui font de la vente directe.

En 2020, 80 acheteurs (33 collèges, 9 lycées, 5 EHPAD, privés...) sont inscrits pour un volume d'affaire de 169 000 €. Le volume de denrées alimentaires commandées par les collèges via la plateforme Agrilocal est resté élevé malgré la pandémie.



Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges (action n°2)

Les conditions sanitaires et la fermeture partielle des établissements n'ont pas permis l'organisation de visites ou animations au cours de l'année.



Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges (action n°3)

En 2020, les collèges de Eloyes, Corcieux, Cornimont, Thaon, Rambervillers, Raon l'étape, Vittel, Xertigny, Plombières-Le Val d'Ajol ont rejoint les 5 premiers établissements volontaires engagés en 2019 (collèges de Golbey, Charmes, Senones et Liffol-le-Grand, Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-chênes).

L'accompagnement proposé par le Département se déroule sur 3 ans :

- Année 1 : diagnostic du gaspillage alimentaire (réalisé par le bureau d'études ORGANE0) et co-construction d'un plan d'action :
 - o Pesées des déchets du restaurant scolaire ;
 - o Analyse du fonctionnement de la restauration selon 7 axes (matériel et moyens humains, estimations du nombre de repas à préparer, menus, gestion des commandes, des livraisons et des stocks, gestion de la préparation des repas, gestion du service, la prise de repas et la salle de restauration) ;

- Questionnaire d'enquêtes diffusé auprès des convives ;
- Co-construction d'un plan d'actions.

Pour l'ensemble des 14 premiers établissements, ce sont :

- 75 tonnes de biodéchets produits annuellement (gaspillage alimentaire + déchets non consommables) ;
 - 450 kg de gaspillage alimentaire par jour dont 25 kg de pain (=100 baguettes de pain jetées) ;
 - 200 000 € par an de denrées alimentaires gaspillées qui pourraient être réinvestis dans des produits locaux et/ou biologiques ;
 - Le gaspillage alimentaire provient à 84% des convives et à 16% de la cuisine ;
 - Concernant les retours plateaux, le gaspillage alimentaire provient à 72% du plat.
- Années 2 et 3 : mise en place des actions.
- Suivi des actions et accompagnement technique (pesées de suivi etc.) ;
 - Achat de matériel de cuisine, de vaisselles et de gâchimètre à pain ;
 - Proposition aux établissements d'un catalogue d'animations pédagogiques à destination des collégiens sur les thématiques du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable (animations du proposées par les membres du réseau Ter'O).



Gâchimètre permettant de sensibiliser sur les aliments gaspillés

Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective (action n°5)

En 2020, 1 projet intermédiaire entre l'offre et la demande a été suivi par le Conseil départemental :

L'association Pôle Eco Ter Vosges Alimentation a été créée afin de porter la légumerie, conserverie et champignonnière mise en place à Xertigny, sur l'ex-site de Lactalis et qui est opérationnelle depuis 2019. Elle emploie notamment du personnel en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Favoriser la consommation de produits locaux par les particuliers grâce au site « mon panier local » (action n°24)

Les confinements liés à la pandémie ont eu pour effet positif de voir exploser le recours aux produits et producteurs locaux, favorisant les circuits courts et les produits bio.



Le nombre de producteurs inscrits sur la plateforme est ainsi passé de 124 en 2019 à 153 en 2020, et les connexions de 4 128 en 2019 à 6 665 en 2020, soit une augmentation de 61%.

Développer des chantiers d'insertion dans le maraîchage (action n°82)

Le schéma départemental du maraîchage, co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, a été lancé en 2020. Les phases 1 (État des lieux de la production et de l'accompagnement) et 2 (Cartographie pédo-topo-foncière) ont été réalisées. Le schéma devrait être terminé en 2021 (Etude des débouchés et Plan d'actions). Le développement de chantiers d'insertion sera étudié lors de cette dernière phase.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Continuer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges en déroulant le planning défini dans Collège Eco Responsable ;
- Faire monter en puissance les commandes sur la plateforme Agrilocal ;
- Assurer le suivi de la légumerie portée par l'association Pôle EcoTer Vosges Alimentation ; voir la possibilité d'essaimer ;
- Diversifier l'agriculture traditionnelle vers de l'agriculture de plein champ ;
- Finaliser le schéma départemental de maraîchage et la possibilité de développer des chantiers d'insertion ;
- Aider à la structuration du foncier pour permettre l'installation de maraîchers.

DONNEES CONTEXTUELLES

Production :

L'agriculture biologique est en fort développement dans le département. 6,4% des terres et près de 10% des exploitations agricoles vosgiennes sont en agriculture biologique (taux le plus important des départements du Grand Est en surface).

La demande des consommateurs en produits biologiques et/ou en circuits courts a encore augmenté en 2020 en lien avec la crise COVID. Il y a une concurrence entre la vente directe aux particuliers et la restauration collective qui a des obligations d'intégration de produits biologiques et/ou en circuits-courts, du fait du manque de produits maraîchers.

Pour la restauration collective, les économies réalisées grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire permettent d'acheter des produits locaux et/ou biologiques à plus forte valeur marchande. C'est pourquoi, outre les enjeux environnementaux, qualitatifs, éducatifs et

éthiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges (34 cantines pour 1,5 million de repas par an) est une action d'envergure qui répond à un enjeu économique.

Transformation :

Le développement de légumeries dans le département facilitera l'introduction de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective car les légumes seront « prêts à l'emploi ».

Lieu de vente, mise en relation acheteur/fournisseur :

Depuis 2016, le Département adhère à la plateforme Agrilocal dans le but de soutenir l'activité agricole vosgienne et de promouvoir les produits de proximité dans les établissements intéressés. La plateforme permet de mettre directement en lien les acheteurs (chefs de cuisine) et les producteurs.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.
Un de ses 5 axes concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire :
 - lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (renforcement de la loi Egalim en rehaussant ses objectifs..).Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité

- ✓ Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
- ✓ Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
- ✓ Maintenir et valoriser les prairies

- Loi EGALIM pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation, saine, durable et accessible à tous adoptée le 2 octobre 2018. Elle prévoit que les menus comportent au 1er janvier 2022, 50% de produits durables et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 : les collectivités territoriales doivent mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion avant le 1er septembre 2016.



Economie circulaire, prévention et gestion des déchets : 9 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / r objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : S'appuyer sur le pôle Eco Ter et le Projet Territorial de Coopération Economique pour promouvoir l'économie circulaire à tout le département						
Conforter le pôle Eco Ter et développer l'économie circulaire dans les Vosges	1	Action n°7 : Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération	- Mise en place d'un Pôle Eco Ter - Mise en place d'animations de sensibilisation et de formation	annuel		- 11 projets accompagnés - Absence de chef de projet depuis juillet 2020
	2	Action n°8 : Accompagner les démarches de type Ecoter sur l'Est et sur l'Ouest du département	-Accompagner les démarches de ce type sur le reste du département	annuel		Eco Ter a suivi 4 projets à l'est et l'ouest du département (hors CAE). Création de l'association Myra en Déodatie.
	2	<i>Action n°9 : Favoriser le réemploi grâce au développement de recycleries</i>	---	---	Action non évaluée	
		Action n°68 : Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte les enjeux de sécurité et de biodiversité	Après expérimentation positive, réaliser une 2 ^{ème} phase sur 300 km.	Fin du plan		70 km de coupe à l'automne 2020. Le reste de la coupe a été réalisé au printemps 2021.
	3	<i>Action n°10 : Développer les déchetteries réservées</i>	---	---	Action non évaluée	Le schéma de gestion des

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / r objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		<i>aux professionnels et la mutualisation de sites</i>				déchets d'activités d'entreprises, prévoyant des déchetteries pro, a été reporté sur 2021.
Axe stratégique : Sensibiliser et accompagner les différents publics à la gestion et la prévention des déchets						
Mobiliser les habitants pour l'amélioration du cadre de vie	2	Action n°11 : Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public	Reconduite éventuelle d'une campagne sur les incivilités de bord de route	annuel		Pas d'action menée en raison de la pandémie.
Accompagner la prévention et la gestion des déchets	2	Action n°12 : Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire	---	---		Action non commencée
	1	Action n°52 : Soutenir la Gestion des Déchets d'Activités Economiques (GDAE)	GIP Valodaé 2 chantiers bâtiments et routes	Fin du plan		Etude d'un schéma enclenchée par le GIP Valodaé - 1 chantier exemplaire du CD
	2	Action n°71 : Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives	---	Fin du plan		10 poubelles acquises par le Département utilisées 24 jours en 2020, malgré les nombreuses annulations d'épreuves sportives

AVANCEES EN 2020

Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération (action n°7)

Le pôle Eco Ter, composé du Département, d'EVODIA, du SICOVAD, de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de l'association d'insertion AMI et de l'entreprise d'insertion Reval'prest, s'est constitué le 24 novembre 2015 pour mettre en œuvre une démarche de coopération territoriale pour créer des emplois en économie circulaire, sociale et solidaire.

Le contrat du chef de projet recruté début 2019 s'est terminé en juillet 2020, sans remplacement. Eco ter a néanmoins poursuivi un accompagnement auprès de structures d'insertion par l'activité économique.

En 2020 ont été accompagnés les 11 projets suivants :

- Tiers lieu à Golbey,
- L'Escale à Vittel,
- Aithex à St Amé,
- La Blanchisserie à Essegney,
- Le Lavoir à Capavenir,
- Chantier d'insertion à Les Voivres,
- Atelier-Chantier d'Insertion textile à La Bresse,
- Chantier d'insertion communal à La Bresse,
- Atelier-Chantier d'Insertion Pôle Eco Ter Vosges Alimentation à Xertigny,
- Les Paniers de Nico à Xertigny,
- Vosges TLC à Girmont.

Accompagner les démarches type Eco ter sur l'Est et l'Ouest du département (action n°8)

L'objectif est que l'ensemble du territoire départemental soit engagé dans des démarches collectives en faveur de l'économie circulaire.

Le Pôle Eco ter, qui accompagne des projets sur tout le département en complément avec les équipes du Département chargées de l'insertion, a limité son action en 2020 du fait du non remplacement du chef de projet.

A l'est, l'association Myra s'est créée au sein d'ARES à St-Dié-des-Vosges. Sa mission est de favoriser l'émergence de projets collaboratifs de l'économie sociale et solidaire et des filières génératrices d'emplois en partenariat avec les acteurs privés et public du territoire de la Déodat. Trois filières à fort enjeu ont été identifiées : l'éco-construction, les mobilités et le numérique.

Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte des enjeux de sécurité et de biodiversité (action n°68)

La coupe de printemps prévue n'a pas pu avoir lieu compte-tenu du confinement à cette période. Une coupe de 70 kms a pu se dérouler en automne. Le reste de la coupe envisagée a été réalisé au printemps 2021.

Développer les déchetteries réservées aux professionnels et la mutualisation de sites (action n°10)

Le GIP Valodaé créé en décembre 2019 a lancé une étude diagnostic afin de définir un schéma de prévention et de gestion des déchets des activités d'entreprises. Ce schéma passe par le déploiement de déchetteries professionnelles. La finalisation de l'étude a été reportée sur 2021 en raison de la pandémie.

Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public (action n°11)

Après la campagne de communication grand public organisée par EVODIA au printemps 2017, avec des moyens conséquents et l'association de tous les acteurs (ADEME, Département, ONF, club des randonneurs, Fédérations départementales des pêcheurs et des chasseurs), le Département a souhaité approfondir la question des incivilités routières, en particulier liées aux déchets abandonnés.

Celles-ci coûtent chaque année 100 000 € (30 000 € liés à l'utilisation de matériel et 70 000 € de frais de personnel) pour 300 tonnes de déchets ramassés par an.

Les actions de communication envisagées ont été reportées, compte tenu d'autres priorités dues à la pandémie.

Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire (action n°12)

Compte tenu des restrictions sanitaires, il n'a pas été possible d'aborder ces sujets dans les EHPAD en 2020.

Soutenir la gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE) (action n°52)

Le GIP Valodaé a été créé fin 2019 en vue de réunir les acteurs publics et privés pour l'étude et la programmation du schéma organisationnel de la prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets d'activités économiques, notamment concernant les carrières et matériaux de construction, le BTP et la filière bois. En 2020, l'étude, portée par SOVODEB pour le GIP, a été enclenchée et la phase de propositions reportée sur 2021 en raison de la pandémie. Le comité de pilotage s'est réuni 2 fois.

En tant qu'acteur pouvant avoir un effet levier, le Département a intégré un volet « économie circulaire » dans le projet de reconstruction des ateliers du centre d'exploitation principal de Neufchâteau, avec un guide méthodologique exploitable dans d'autres chantiers.

Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives (action n°71)

Dix poubelles floquées ont été mises à disposition des organisateurs de manifestations sportives. Malgré l'annulation de nombreuses manifestations sportives, elles ont été visibles du grand public 24 jours en 2020.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Finaliser le projet de tiers-lieu porté par le Pôle Eco Ter et consolider ses capacités d'intervention en recrutant un chef de projet ;
- Poursuivre l'accompagnement de démarches du type du pôle Eco Ter le cas échéant sur le reste du territoire départemental ;
- Elargir la lutte contre le gaspillage alimentaire aux EHPAD volontaires et en accord avec EVODIA ;
- Mettre en œuvre les moyens pour que les poubelles acquises pour les manifestations sportives soient utilisées et puissent permettre le tri des déchets ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle action 68 : Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte les enjeux de sécurité et de biodiversité ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 52 : Soutenir la Gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE).
- Envisager d'intégrer des personnes soumises à des Travaux d'Intérêt Général aux côtés des équipes de ramassage des déchets de bords de routes du CD.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le département des Vosges est historiquement engagé dans la gestion des déchets. Pour exemple, 71% des papiers et des emballages triés dans les Vosges sont recyclés dans le département, alimentant en matière première des industriels locaux du recyclage.

En matière de prévention des déchets ménagers et assimilés, EVODIA porte son 5^{ème} programme, le PLPDMA 2020-2025 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ; ce plan prévoit de réduire de 10% par rapport à 2017 la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031.



Tri de cartons par une entreprise d'insertion

Les travaux de la nouvelle usine d'incinération FENIIX se sont poursuivis sur l'année, avec un calendrier réajusté en fonction de la pandémie (achèvement prévu en 2021).

En plus de la pandémie qui a fortement impacté le système de gestion des déchets et les résultats de certaines filières (ex : textile à la baisse, Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux -DASRI- à la hausse), 2020 a été marquée dans les Vosges par 2 événements significatifs :

- Pour les déchets de la collecte sélective : décalage au 1^{er} janvier 2021 des nouvelles consignes de tri et inauguration du nouveau centre de recyclage de la Maix à Chavelot ;
- Pour les Déchets des Activités Economiques (DAE) : la mobilisation des acteurs pour un schéma d'organisation des DAE piloté par le Groupement d'Intérêt Public Valodaé et SOVODEB (SOciété VOsgienne de traitement des Déchets Banals d'Entreprise).

L'économie circulaire est plus que jamais d'actualité avec la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire promulguée début 2020. Au fur et à mesure de la parution des décrets, c'est toute la vie quotidienne des habitants qui va être impactée de même que les acteurs publics et privés des filières de gestion et de valorisation de tous les déchets. Des transformations profondes sont attendues de la part des collectivités notamment, avec des investissements conséquents aux impacts financiers difficiles à anticiper. Les entreprises et artisans seront également à mobiliser, ainsi que les citoyens.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- o sortir du plastique jetable (fin progressive de tous les plastiques à usage unique d'ici 2040) ;

- mieux informer les consommateurs (mesures simplifiant et facilitant les gestes de tri) ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (renforcement de la loi Egalim en rehaussant ses objectifs...) ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire (11 nouvelles filières pollueur-payeur sont instituées, sur le principe des REP Responsabilité Elargie des Producteurs, avec notamment les produits ou matériaux de construction du bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2022).

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 2 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte

Objectif 16 : Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement

Objectif 17 : Réduire, valoriser et traiter nos déchets

- ✓ Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 notamment par
 - La généralisation de la collecte sélective des biodéchets d'ici 2024 ;
 - L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022 ;
 - 40% de la population couverte par une tarification incitative en 2031
 - ✓ Valoriser 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025
 - ✓ Limiter à 75% les capacités d'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement incinérées en 2010
 - ✓ Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020
 - ✓ Limiter à 70% les capacités autorisées de stockage en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement enfouies en 2010
- Loi de transition énergétique de 2015 : prévoit la réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge, l'objectif de recycler 60% des déchets en 2025 et une obligation de tri à la source pour les biodéchets, le papier, le métal, le verre, le bois et le papier de bureaux.



Production d'énergies : 2 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Développer les énergies renouvelables						
Produire localement de l'énergie en prenant en compte leur impact paysager, environnemental et agricole	3	<i>Action n°13 : Développer la méthanisation</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	41 unités de méthanisation actives. Pas de nouveau projet actuellement. Schéma directeur démarré.
Axe stratégique : Soutenir l'innovation						
Soutenir les projets innovants en matière de production d'énergies	3	<i>Action n°14 : Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'EVODIA à Rambervillers, en partenariat avec le Conseil départemental, les collectivités et les établissements publics locaux</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	Abandon du projet de valorisation agricole de la chaleur. Pas d'action de concertation en 2020.

AVANCEES EN 2020

Développer la méthanisation (action n°13)

En 2020, le nombre d'unités de méthanisation est arrivé à un palier. Le contexte réglementaire et notamment les conditions tarifaires modifient les modèles économiques des nouveaux projets.

Un schéma directeur co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, en cours de finalisation, a été initié avec pour objectifs de :

- Réaliser une analyse réglementaire de la méthanisation (en France et dans les pays voisins) ;
- Etablir un état des lieux de la méthanisation dans les Vosges ;
- Offrir de nouvelles perspectives à la méthanisation dans les Vosges et promouvoir une production énergétique plus respectueuse de l'environnement.



Unité de méthanisation dans les Vosges

Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'EVODIA à Rambervillers (action n°14)

EVODIA a confié à SUEZ en 2018 la délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation de FENIIX, Unité de Valorisation Energétique qui remplacera l'usine d'incinération de déchets de Rambervillers. La nouvelle unité de valorisation énergétique devrait alimenter des activités annexes, tels qu'un réseau de chaleur urbain et une activité de bio-technologie et aura aussi une vocation pédagogique (équipements prévus pour des visites de groupes).

L'année 2020 a permis de terminer les travaux de gros œuvre liés au démantèlement des lignes d'incinération et à la construction des fondations de la nouvelle usine. La structure du bâtiment (charpentes métalliques), les équipements four/chaudière, la ligne de traitement des fumées et le groupe turbo-alternateur ont été installés. Le bardage a été posé dans la continuité. La fin des travaux est prévue sur 2021.

Malgré le contexte sanitaire et économique difficile, les performances énergétiques de l'usine ont continué à progresser en 2020 grâce à la production d'électricité et à la valorisation de la chaleur produite via le réseau de chauffage urbain (RCU) de Rambervillers. Des performances qui pourront encore évoluer, une fois le rythme de



croisière atteint. La mise en service du RCU, à partir du mois de juin, a permis de livrer 725 kWh de chaleur auprès des 19 abonnés au réseau. Bien que l'autoconsommation de l'usine ait été importante en raison des travaux, la production d'électricité vendue s'est élevée à 17 500 kWh.

Le projet de valorisation agricole de la chaleur est abandonné. Pas d'action de concertation en 2020.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Finaliser le schéma directeur de développement de la méthanisation dans les Vosges, co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, puis mettre en œuvre ses conclusions ;
- Suivre la réalisation des projets de valorisation énergétique de l'usine FENIIX d'EVODIA à Rambervillers.

DONNEES CONTEXTUELLES

L'énergie hydraulique et la filière bois énergie sont développées dans les Vosges. En revanche, la filière géothermie est peu mobilisée. Les parcs éoliens se développent principalement sur le secteur plaine à l'ouest du département. Le parc photovoltaïque est assez faible et se concrétise principalement par des installations sur toitures chez les particuliers, les agriculteurs et les industriels. La Chambre d'Agriculture des Vosges propose un accompagnement des projets sur toitures pour les agriculteurs. Quelques projets de champs au sol sont en réflexion avec les EPCI concernés.

Les 41 unités de méthanisation sont actives, d'autres projets pourraient être étudiés en tenant compte des nouvelles conditions tarifaires qui modifient les modèles économiques des installations. Les 41 méthaniseurs traitent aujourd'hui 12 % des effluents d'élevage dans les Vosges. L'énergie produite est majoritairement valorisée en électricité injectée dans le réseau, mais des unités utilisent également la chaleur sous différentes formes (maraichage, production de spiruline, aquaponie, etc ...).

Suite à l'émergence rapide de ces projets de méthaniseurs, un schéma directeur de développement de la méthanisation a été initié en 2020, afin d'offrir de nouvelles perspectives à la méthanisation dans les Vosges et garantir une production énergétique respectueuse de l'environnement.

Concernant la production d'énergies renouvelables, il est à noter que le SCOT des Vosges Centrales ambitionne de devenir territoire à énergie positive et bas carbone pour 2050 et que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a lancé une étude sur le potentiel Energies Renouvelables sur son périmètre. La Communauté d'Agglomération d'Epinal est à l'initiative de la création d'une Société d'Economie Mixte,



Stockage de combustible à la chaufferie bois d'Epinal

la SEM Terr'Enr, qui vise à développer des projets sur son territoire. Un premier projet éolien est à l'étude et son enquête publique a été soutenue par le département, dans la mesure où 2 des 8 mats seront dédiés en partie à la participation citoyenne.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.





Il fixe les objectifs climat air énergie de la Région Grand Est suivants :


Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

- Objectif 1 : Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050
 - Aucun objectif chiffré synthétique mais des schémas de progression sur la :
 - Réduction de la consommation
 - Réduction de la consommation en énergie fossile
 - Couverture de la consommation par les énergies renouvelables
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Objectif 4 : Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique
 - Couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050
 - Objectif 5 : Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie
- En assouplissant les règles liées à la création de méthaniseurs, le Gouvernement entend porter la production de gaz d'origine renouvelable en France à 10 % en 2030.

 Logement et bâtiment : 7 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Coordonner à l'échelle départementale, les démarches en cours en matière de transition écologique dans l'habitat, aller jusqu'au guichet unique						
Garantir l'uniformité de l'offre de service sur tout le territoire et porter un message unique pour une meilleure lisibilité des dispositifs existants	2	Action n°15 : Participer à la mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers	Inscrire cette action dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées	annuel		Pas d'évolution en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.
	1	Action n°16 : Couvrir tout le département en plateformes de rénovation énergétique et de programme Habiter Mieux	Couvrir le département en plateformes de rénovation énergétique	Fin du plan		Pas de couverture supplémentaire, autre que ALEC et MHE Déodaté.
Axe stratégique : Lutter contre la précarité énergétique						
Favoriser et accompagner la lutte contre la précarité énergétique	2	Action n°17 : Proposer un chantier d'insertion sur des kits « sas d'entrée » ou « stop au froid »	Si test concluant, installation massive dans logements adaptés	annuel		Action abandonnée en 2020.
	2	Action n°18 : Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils	-Inscrire cette action dans le PDALHPD	annuel		Peu d'animations en raison des contraintes sanitaires.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	1	Action n°81 : Accélérer la rénovation énergétique de l'habitat des personnes en situation de précarité énergétique		annuel		Projet non abouti à ce jour.
	4	Action n°19 : Proposer aux occupants à faibles ressources d'auto-réhabiliter leurs logements, en encadrant les choses (ex : dans le cadre du programme Habiter Mieux)	---	---	Action non évaluée	
Axe stratégique : Sensibiliser sur l'habitat, le logement et la consommation d'énergie						
Sensibiliser les élus et les scolaires	--	Action n°20 : Sensibiliser les élus locaux à la thématique de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et les logements (participation au FSL, route de l'énergie, etc.)	---	---	Action non évaluée	

AVANCEES EN 2020

Participer à la mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers (action n°15)

Cette action, inscrite dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en décembre 2019 (Action N°13 « Renforcer l'Accompagnement juridique et l'information en direction des locataires et des bailleurs privés »), n'a pas évolué en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

Couvrir tout le département en plateformes de rénovation énergétique et de programmes « Habiter Mieux » (action n°16)

Les plateformes ont cessé leurs activités fin 2019. En 2020, l'accompagnement des particuliers a été donné par les conseillers FAIRE (des Espaces Info Energie). L'ADEME ayant modifié ses financements en proposant un protocole financé par les Certificats d'Economies d'Energie, la Région Grand Est s'est engagée aux cotés de l'Etat pour déployer, à compter de 2021, le nouveau programme SARE – Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, s'appuyant sur des postes de conseillers rénovation énergétique, remplaçant les plateformes.

Le Département, souhaitant un effet levier, a mis en place un financement à hauteur de 8 000 € par ETP par an.

Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils (action n°18)

En 2020, les conseillères logement ont continué à accompagner les publics visés, mais les différentes animations et actions de sensibilisation collectives n'ont pu avoir lieu compte-tenu des restrictions sanitaires.

En parallèle, l'utilisation du bus « Mon Appart Eco Malin » a pris fin pour des raisons de sécurité et de coût de maintenance. Une réflexion avec les autres partenaires lorrains est en cours pour trouver un autre outil adapté et moins contraignant. Les pistes de remorques ou caravane, voire tiny house sont à l'étude.



Bus pédagogique « Mon Appart Eco Malin »

Accélérer la rénovation de l'habitat en situation de précarité énergétique (action n°81)

Suite à l'état des lieux de 2019 (besoins, acteurs présents, moyens nécessaires, délégation de maîtrise d'ouvrage...), des échanges avec les acteurs et opérateurs ont eu lieu, mais n'ont pas permis à ce jour d'établir un dispositif opérationnel concluant.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Poursuivre les travaux sur la création d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers ;
- Continuer l'accompagnement des territoires pour la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement sur la Rénovation Energétique) en proposant un cofinancement des missions ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 81 « Accélérer la rénovation énergétique de l'Habitat en situation de précarité énergétique ».

DONNEES CONTEXTUELLES



Isolation par l'extérieur d'une maison individuelle

Le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre nationales. Par ailleurs, 7 millions de logements sont mal isolés, 14 % des Français disent avoir froid chez eux en hiver et 3,8 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture énergétique.


L'immense chantier de la rénovation des logements des particuliers nécessite l'accompagnement des porteurs de projets par des services publics neutres et indépendants, tant les questions techniques et financières sont complexes et grand le nombre d'interlocuteurs.



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil Régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020. Il fixe les objectifs Climat Air Énergie de la Région Grand Est suivants :
 - Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs
 - Objectif 2 : Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti
 - ✓ Rénover 100 % du parc résidentiel en BBC d'ici 2050
- La feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 prévoit la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an, dont 100 000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150 000 appartenant à des ménages propriétaires modestes.
- L'article 5 de la Loi de transition énergétique, votée en 2015, prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050.



Mobilités : 8 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Développer la mobilité sociale et solidaire						
Adapter l'offre de transports aux territoires ruraux et aux publics défavorisés	2	Action n°21 : Expérimenter une offre de transport plus souple adaptée aux territoires ruraux comme le transport à la demande, mobilité partagée, mise à disposition de véhicules, autopartage, mobilisation de véhicules immobiles (EHPAD), etc.	---	---	Action non évaluée	---
	3	Action n°22 : Intégrer les publics en insertion dans la tarification interurbaine (public en recherche d'emploi, handicapé, ...)	---	---	Action non évaluée	---
Axe stratégique : Partager les véhicules						
Développer le covoiturage	1	Action n°23 : Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma des aires de covoiturage	- 1 aire de covoiturage prévue à maîtrise d'ouvrage départementale	annuel		Inventaire des aires existantes lancé en 2020. Pas de nouvelle aire de covoiturage créée
Axe stratégique : Privilégier les véhicules fonctionnant avec des énergies propres						
Elaborer un schéma sur l'organisation des bornes de	2	Action n°25 : Réaliser un schéma sur l'organisation des bornes de recharge	---	---	Action non évaluée	Le SDEV a lancé le schéma et projette d'implanter des bornes.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
recharge électrique et en installer sur le territoire		<i>électrique sur le territoire départemental</i>				
	2	<i>Action n°26 : Installer des bornes de recharge électrique afin de mailler le département des Vosges</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	Les installations se feront suite à la finalisation du schéma et à la concertation avec les collectivités pour leur financement.
	2	Action n°74 : Suivre les projets station hydrogène et route électrique	---	---		Le confinement n'a pas permis de revenir vers les acteurs concernés par ces 2 sujets
Axe stratégique : Favoriser les mobilités dans tous les territoires du département						
Couvrir tout le département de plateformes de mobilités	3	Action n°27 : Recenser l'offre existante « mobilité », la porter à connaissances des travailleurs sociaux du Département et à d'autres acteurs	---	Fin du plan		Recensement réalisé.
Axe stratégique : Améliorer les projets structurants						
Intégrer les enjeux de mobilité dans les aménagements	2	<i>Action n°28 : Intégrer les enjeux de mobilités (vélo, intermodalités, ...) dans les opérations d'aménagement (documents d'urbanisme, aménagements urbains, routiers, créations d'équipements tels que maisons de santé,...)</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	---

AVANCEES EN 2020

Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma des aires de covoiturage (action n°23)

Dans l'objectif de créer un schéma départemental des aires de covoiturage, une enquête a été lancée auprès des agents d'entretien des routes pour recenser les aires existantes, sous maîtrise d'ouvrage départementale ou des collectivités, ainsi que les « zones » de covoiturage organisées de manière spontanée, sans matérialisation, afin d'envisager la création d'une aire « standardisée ».

Le Département prévoit la création de 2 ou 3 places sur un délaissé de route entre Chaumousey et Girancourt (RD 36) en incluant la signalétique nécessaire.

Réaliser un schéma sur l'organisation des bornes de recharge électrique sur le territoire départemental (action n°25)

Un chargé de mission a été recruté par le Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges afin d'établir le schéma départemental et de le proposer aux collectivités pour co-construire le plan d'implantation des bornes, tenant compte des attentes de celles-ci et des contraintes techniques et économiques. Le schéma a été défini en 2020. Il reste à le présenter aux communes et à travailler sur l'implantation en lien avec le gestionnaire du réseau.

Installer des bornes de recharge électrique afin de mailler le département des Vosges (action n°26)

L'implantation des bornes se fera à l'issue de la validation du schéma d'implantation par les différents partenaires et sur la base du plan de financement arrêté.

Suivre les projets station hydrogène et route électrique (action n°74)

Le rapprochement avec les acteurs concernés n'a pas pu se concrétiser du fait du confinement. L'action sera relancée en 2021.

Recenser l'offre de mobilité, la porter à la connaissance des travailleurs sociaux du Département et de la Région Grand Est pour abonder la plateforme mobilité régionale FLUO (action n°27)

Le Groupe Départemental Mobilité a recensé les offres de mobilité durable proposées par un maximum d'opérateurs. Un travail est également engagé pour la création d'une carte interactive permettant aux acteurs sociaux de repérer des solutions de mobilité à proximité des usagers demandeurs.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Réaliser la carte des aires de covoiturage prévue dans le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement ;
- Suivre l'évolution du schéma des bornes de recharges électriques du SDEV ;
- Recenser les initiatives « vélo ou mobilité douce » liées à la crise sanitaire du COVID ;
- Relancer la mise en œuvre de l'action 74 : Suivre les projets station hydrogène et route électrique en suspens pour cause COVID ;
- Poursuivre les travaux pour disposer d'une carte interactive sur l'offre de mobilité sur le département ;
- Construire un Plan Mobilité Employeur comme prévu dans la loi LOM.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le domaine des transports est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre. Dans les Vosges, le principal moyen de transport utilisé est un véhicule à moteur thermique (82%) et 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule.

Comme dans beaucoup de départements ruraux, les transports en commun sont très peu utilisés, les besoins sont en effet épars et difficiles à cerner. Toutefois, le département dispose d'un réseau Fluo insuffisamment connu des vosgiens.

Concernant les territoires, des initiatives locales existent avec par exemple la création d'aires de covoiturage, l'installation de bornes de recharge électriques, la création de circuits de transports doux etc. La ville d'Epinal, par exemple, a mis en œuvre un plan Vélo ambitieux et la communauté d'Agglomération d'Epinal a lancé un Plan Mobilité à l'échelle de son territoire.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée le 24 décembre 2019, va transformer en profondeur les politiques des mobilités, intégrant entre autres les enjeux sociaux et



Piste cyclable de la ville d'Epinal

écologiques. Les objectifs affichés sont ambitieux : atteindre la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, avec une trajectoire intermédiaire claire, conforme aux objectifs de la France au Plan européen, du Plan Climat et de la Stratégie nationale bas carbone :

- Réduction de 37,5% des émissions de Co2 d'ici 2030 ;
- Interdiction de vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.

Les 4 objectifs de la LOM :

- **Apporter à tous et partout des solutions alternatives** à la dépendance à l'usage individuel de la voiture ;
- **Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité** qui doivent être mises au service de tous ;
- **Réduire l'empreinte environnementale des transports**, en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer ;
- **Investir davantage dans les infrastructures** qui améliorent les déplacements au quotidien.

- La LOM conforte la Région dans son rôle de chef de file, pour coordonner les compétences mobilité des autorités organisatrices des transports que sont les EPCI, pour notre département les 9 communautés de communes et les 2 communautés d'agglomération. La Région et les Départements élaboreront et mettront en œuvre un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire à l'échelle du bassin de mobilité.

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.





Il fixe les objectifs Climat Air Énergie de la Région Grand Est suivants :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs
Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique
 - Objectif 13 : Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
 - Objectif 22 : Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires
 - ✓ Régénérer 1300 kms de voies ferrées de desserte fine du territoire (800 km pour les voyageurs et 500 km pour le fret) d'ici 2025
- Lancement du Plan Vélo et Mobilités actives par l'Etat le 14 septembre 2018, fixant l'objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024 (9%).
- Depuis le 1er janvier 2017, les compétences de « gestion des transports scolaires » et « gestion des transports interurbains par cars » du Département ont été transférées à la Région Grand Est.
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 :
 - Les collectivités sont incitées à favoriser le développement des véhicules électriques en encourageant l'installation de points de charge dans les bâtiments tertiaires et d'habitation et faciliter les solutions de covoiturage pour le déplacement domicile-travail de leurs agents.
 - Les communes et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes de transport doivent établir un schéma de développement des aires de covoiturage.







Ressources naturelles, paysage et urbanisme - 17 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Positionner le département des Vosges comme un département avec un capital naturel fort						
Réaffirmer la politique biodiversité du CD	1	Action n°29 : Conforter la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en revenant au niveau financier de 2010	<ul style="list-style-type: none"> - revenir au niveau financier de 2010 - mettre à jour l'inventaire des ENS - préserver les sites - sensibiliser les partenaires et élus - inscrire les ENS dans un schéma global avec les autres acteurs 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - 104 sites naturels protégés en 2020 dont 27 ouverts au public (26 % des ENS) - le budget 2020 est équivalent à celui de 2010 incluant l'inventaire en cours - Un nouveau site protégé en 2020
	2	Action n°30 : Poursuivre le Plan Pollinizz (ex Plan Abeilles et insectes pollinisateurs) renouvelé en 2016	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place 1 programme de communication et de sensibilisation - Poursuivre le plan 	annuel		<ul style="list-style-type: none"> - Expo empruntée 89 jours pour 4 évènements seulement (contexte sanitaire)
	2	Action n°31 : Mettre en œuvre la politique haies renouvelée	<ul style="list-style-type: none"> - lancer le 3^{ème} appel à projet - objectif : 2 500 ml par an 	annuel		<ul style="list-style-type: none"> - 12 404 ml plantés (stockage de 9 546 teCO2) - l'AAP scolaire a été annulé cause COVID - Lancement d'un nouvel AAP « Osez l'agroforesterie » avec 5 lauréats, pour 60 ha. et 956 arbres.
	2	Action n°32 : Poursuivre la fauche	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le DOF renouvelé 	annuel		<ul style="list-style-type: none"> - Cette action a mobilisé 13 ETP en 2020. Aucune

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		raisonnée des bords de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public	- Communication au grand public - enquête auprès des usagers			action de communication n'a été menée en raison de la pandémie.
	2	Action n°33 : Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica	- Réimplanter de l'arnica dans les Vosges et étude sur principes actifs	annuel		-L'expérimentation de 3 ans s'est terminée en 2020. -Récolte 2020 catastrophique (40 Kg) en raison des conditions climatiques inadaptées à l'arnica. -500 plants plantés sur 50 m² à Xonrupt, idem à la Schlucht
	3	Action n°69 : Réhabiliter les vergers patrimoniaux	- Reconstituer les vergers patrimoniaux et contribuer à l'aménagement du territoire	annuel		-253 dossiers déposés, soit 3 511 arbres plantés. -1 formation dispensée à destination des particuliers.
	2	Action n°80 : Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique		Fin du plan		Action non démarrée.
Réaffirmer la politique eau du CD	1	Action n°34 : Pérenniser la politique départementale de préservation de la ressource en eau (l'accompagnement	- Pérenniser la politique départementale dans l'état actuel de la législation	Sur la durée du plan		- 50 nouveaux projets d'amélioration qualitative liés à l'eau ont émergé. - La répartition des rôles de l'ATD et du CD a été clarifiée et harmonisée.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		des collectivités locales, les observatoires, le SAGE...)				- Réécriture du SAGE GTI en cours.
	2	Action n°35 : Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification	- poursuivre le partenariat	annuel		Les travaux menés sur Eco-Prescription ont fait l'objet de communication auprès des élus et des vosgiens.
Réaffirmer une politique paysage actualisée au CD	2	Action n°36 : Réaffirmer la politique paysage du Conseil départemental en accompagnant les collectivités locales	- réaliser un bilan de la politique paysage - mettre à jour les enjeux paysagers de l'atlas des paysages - pour en définir une nouvelle politique	Fin du plan		- Accompagnement du projet de déboisement de 160 ha sur la CCBHV. - Lancement du 1 ^{er} plan de paysage et d'adaptation au changement climatique (CCHV). - Réimplantation d'un vignoble à Lironcourt.
	2	Action n°37 : Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement	- traitement d'un ou plusieurs alignements dangereux	annuel		Traitement de 4 nouveaux alignements sur RD 164, RD73, RD19 et RD427 et RD417.
	4	Action n°38 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques	- réappropriation de l'étude et intégration des enjeux paysagers dans les aménagements	Sur la durée du plan		Aucune action menée en 2020.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	2	Action n°40 : Mener une politique Bourg centre	<ul style="list-style-type: none"> - lancer un appel à projet (AAP) tous les 18 mois pour accompagner les 22 communes prioritaires sur 10 ans - retenir 3 communes à chaque AAP - animer le réseau des collectivités bourgs-centres 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du 3ème AAP en 2020 avec 7 nouvelles communes retenues, soit 9 communes engagées en 2020 - Plusieurs rencontres du réseau organisées - Toutes les communes ont recruté leur chef de projet et lancé leur étude stratégique
Favoriser la durabilité de la ressource bois	2	Action n°41 : Mobiliser localement la ressource bois dans une perspective de durabilité en améliorant sa traçabilité et en favorisant les filières courtes			Action non évaluée	
Mobiliser les habitants, notamment les chantiers d'insertion pour la préservation du capital naturel des Vosges	3	Action n°42 : Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature				Action non commencée.
	2	Action n°43 : Réaliser les chantiers "Vosges le plus beau"	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la campagne annuelle en mobilisant de nouvelles structures 	annuel		La campagne a été lancée mais les chantiers n'ont pas eu lieu en 2020 (cause COVID), ils ont été reportés en 2021.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
			<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des marchés clausés ou réservés 			
	4	Action n°44 : Créer et/ou développer au sein des chantiers d'insertion la réfection du petit patrimoine bâti et la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'accompagnement par la cellule insertion de l'activité économique du CD des chantiers d'insertion - Créer des chantiers ou étendre l'activité des chantiers sur ces deux secteurs 	fin du plan		La mise en place des nouvelles équipes municipales et les restrictions sanitaires n'ont pas permis d'avancer avec les collectivités en 2020.

LES AVANCEES EN 2020

Conforter la politique ENS en revenant au niveau financier de 2010 (action n°29)

Le territoire vosgien compte 484 ENS. Un ENS supplémentaire protégé en 2020. De nombreuses démarches ont été entreprises mais pas encore concrétisées. 27 sites sont ouverts au public.

Le budget 2020 reste comparable aux années précédentes et atteint le niveau de 2010. (environ 500 000€)

Une bonne partie du budget est consacrée à l'inventaire des ENS en cours d'actualisation, mais la gestion et la protection de sites ENS supplémentaires pourront nécessiter des crédits complémentaires.

13 033 connexions ont été constatées sur le site vitrine en 2020.



L'Espace Naturel Sensible des tourbières de Lispach



Quelques outils pédagogiques de la nouvelle exposition « Pollinizz »

Poursuivre le plan « Pollinizz » (action n°30)

La nouvelle exposition « Pollinizz » a été empruntée 89 jours sur 4 événements (réservée pour 6 événements et 125 jours, mais 2 événements annulés cause COVID 19).

Le comité de pilotage regroupant tous les acteurs du plan Pollinizz n'a pas été réuni, en raison de la pandémie.

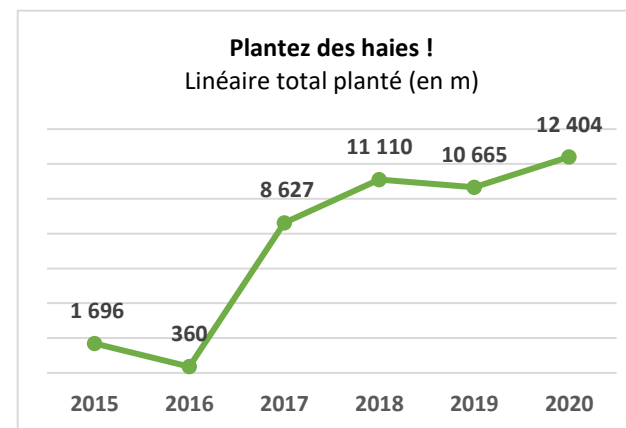


Mettre en œuvre la politique haies renouvelée (action n°31)

L'année 2020 est une année record en matière de plantation de haies champêtres. En effet, 12 404 mètres linéaires ont été plantés. L'objectif de 2 500 mètres linéaires plantés annuellement a été largement dépassé. Après les quatre années d'appels à projets, ce sont 44 862 mètres linéaires de haies champêtres réimplantés, mais on constate toujours des destructions de haies dans le département.

Parallèlement, l'appel à projets pédagogiques « Je plante une haie pour mon école ! » a été annulé en raison de la crise sanitaire.

La convention générale passée avec les partenaires, arrivée à échéance fin 2019, a été renouvelée pour 3 ans. Elle comprend le lancement d'un nouvel appel à projets expérimental intitulé « Osez l'agroforesterie ! ». Les haies champêtres font partie de l'agroforesterie mais elles sont le plus souvent implantées en bordure des parcelles agricoles. Ce nouvel appel à projets a pour objectif de créer, à l'échelle départementale, un référentiel sur les possibilités de développement de l'agroforesterie dans les Vosges. Le Conseil départemental finance à 100% la fourniture des végétaux ainsi que leur plantation. Le reste à charge pour les lauréats consiste en la réalisation du travail du sol ainsi qu'en la fourniture et la mise en place du paillage. Cet appel à projets est lancé à titre expérimental jusque 2023. Chaque édition permettra de retenir 2 à 3 projets qui associeront, au sein d'une même parcelle, des arbres (de 30 à 100 arbres par hectare) à des cultures ou de l'élevage. La première édition de « Osez l'agroforesterie ! » a retenu 5 lauréats pour 60 hectares aménagés et 956 arbres plantés.



Le comité de pilotage du dispositif a fait émerger l'idée de la création d'un dispositif en faveur de la nature en ville en lien avec la politique de revitalisation des bourgs-centres. Un stagiaire y a travaillé en 2020.

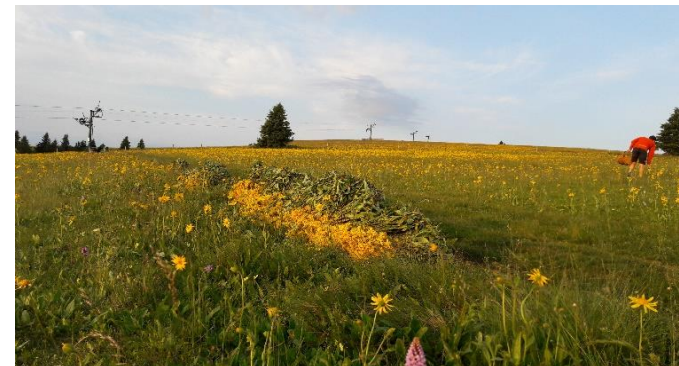
Poursuivre la fauche raisonnée des bords de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public (action n°32)

La fauche raisonnée se poursuit. Il est difficile d'en chiffrer précisément les économies financières ou en temps de travail. L'effectif consacré à cette fauche reste stable avec 13 ETP à nouveau en 2020 ; on peut estimer l'économie à un ETP sur l'année liée à la première fauche, sachant que le temps dégagé permet d'améliorer l'entretien des ouvrages et de réaliser des petits travaux. Les économies de carburant compensent l'augmentation du coût du carburant et de ses taxes. Les anciens équipements ont été remplacés par des neufs, moins énergivores, mais plus puissants. L'intérêt de la fauche raisonnée est principalement « écologique » (faune et flore).

L'expérimentation de valorisation de la biomasse des bords de routes, initialement prévue en 2020 sur 600 kms, n'a pu être réalisée en raison de la pandémie. Seuls 70 kms d'accotements ont été testés en phase de 2^{ème} coupe (secteurs RD 46 et RD 11 à l'est d'Epinal) en septembre et octobre 2020. Le linéaire prévu a été réalisé en phase de 1^{ère} coupe en 2021.

Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica (action n°33)

Le plan de sauvegarde de l'arnica, initié en 2007, a pour objectif principal de favoriser le développement de l'arnica sauvage présent au Markstein, et de donner des perspectives économiques aux cueilleurs, producteurs et transformateurs de la filière. Après l'implantation en 2018 de 1 000 plants (2 x 500 plants) à La Bresse et Le Valtin, deux autres implantations ont été réalisées à l'automne 2019 à Xonrupt et La Schlucht. L'expérimentation prévue sur 3 ans a pris fin en 2020 avec 2 autres sites de réimplantation de 500 plants chacun avec un suivi scientifique. Les récoltes 2020 ont été catastrophiques (40 Kgs de capitules) en raison des conditions climatiques et notamment les étés de sécheresse successifs peu favorables au développement de l'arnica.



Champ d'arnica dans le massif vosgien

Réhabiliter les vergers familiaux (action n°69)

Succès de l'action : 253 demandes pour 3 511 arbres plantés, contre 1 119 en 2019.

Une formation a pu être dispensée auprès des bénéficiaires.

Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique (action n°80)

L'action n'a pas encore pu démarrer.

Pérenniser la politique départementale de la préservation de la ressource en eau (action n°34)

- Alimentation en eau potable

En 2020, le SATEP a suivi 10 projets portant sur les captages dégradés prioritaires et 50 nouveaux projets ont émergé.

L'observatoire a accompagné 144 projets. L'année a été active malgré le contexte peu favorable lié à la crise COVID, et au report des élections municipales.

- Accompagnement des collectivités en matière d'assainissement

Le Département a pour obligation légale de proposer un soutien technique aux collectivités rurales pour le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, notamment sur les plans du diagnostic et du suivi des ouvrages. Cet accompagnement se fait grâce au SATESE.

Le pourcentage de collectivités éligibles adhérentes a nettement diminué (29 % par rapport à 93.3%) en raison du changement des critères d'éligibilité qui fait que beaucoup plus de collectivités sont devenues éligibles.

En 2020, 90 stations d'épuration sont suivies et 139 visites ont été effectuées.

- Accompagnement des collectivités en matière de milieux aquatiques

L'année 2020 est à considérer comme année blanche, aucune assistance n'ayant pu être mise en œuvre (pandémie, redéfinition des missions d'accompagnement).

Dans le cadre de l'observatoire, 2 formations ont été réalisées, une pour les techniciens et une seconde pour les élus avec 73% de participation des maîtres d'ouvrage concernés.

21 projets sont en cours et un autre projet a été soutenu techniquement et financièrement par le Département. Le linéaire restauré n'est plus comptabilisé annuellement, les travaux se font désormais par lots et non plus par tronçons.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur

Suite à la délibération fin 2019 du Comité de Bassin Rhin-Meuse sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative fondée sur la valorisation des ressources en eau locales et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers (délibération n°2019/08 du 18 octobre 2019), un protocole d'engagement volontaire des acteurs publics et privés concernés a été signé en 2020.

Ce protocole confie la rédaction du SAGE à la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau, le Conseil départemental des Vosges.

L'année 2020 devait donc voir débiter la rédaction du SAGE. Suite à un appel d'offres infructueux (aucune offre déposée), un travail de rédaction collégial a été engagé fin 2020 avec un comité de rédaction inter-services (CD, Etat...). 6 réunions se sont tenues entre le 30 novembre 2020 et le 11 mars 2021, pour une présentation à la CLE prévue en avril 2021. Le Département a confié la réalisation du rapport environnemental à un prestataire extérieur.

Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification (action n°35)

Le projet Eco-prescription, porté par l'association ASOQS (Améliorer la Qualité des Soins) de Gérardmer, est dans une phase de transition (fin de l'étude d'analyse de l'impact des médicaments sur le milieu naturel avec résultats à restituer par le biais d'un colloque, réflexion sur l'élargissement de la problématique à l'antibio-résistance).

Cette action innovante a été présentée aux élus départementaux et au grand public via le magazine Vosges mag.

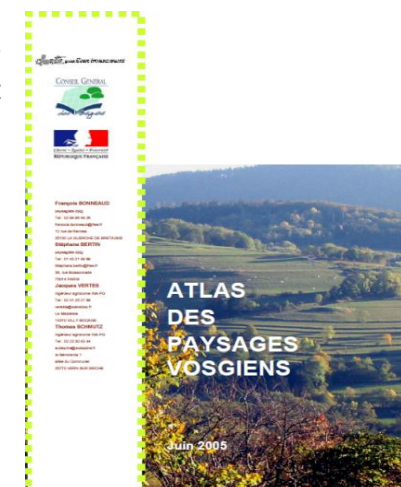
Réaffirmer la politique paysage du CD en accompagnant les collectivités locales (action n°36)

17 plans de paysage sont opérationnels dont 16 sur le massif, 2 EPCI disposent d'un plan de paysage renouvelé et la Communauté de communes des Hautes Vosges est accompagnée par le Département pour le renouvellement de son plan qui a pour ambition d'utiliser le paysage comme « support » de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ce plan nouvelle formule a été décalé de 6 mois en raison de la crise sanitaire, le diagnostic finalisé fin 2020.

De nombreux projets de réouverture paysagère se trouvent bloqués, du fait de la réforme de l'évaluation environnementale et de la modification des critères d'attribution des aides par le Commissariat de Massif.

Plusieurs projets innovants ont néanmoins émergé en 2020, tels que :

- l'implantation de vignes à Lironcourt sur des terrains propriété de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud Ouest ;
- le projet TERRAF d'agro-foresterie expérimentale porté par l'INRAE ;
- la remise en état de parcelles d'intérêt paysager et fruitier par les Croqueurs de pommes des Vosges Déodatiennes.



L'atlas des paysages vosgiens a été finalisé en 2005

Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement (action n°37)

Le plan de gestion des arbres d'alignement validé en 2017 vise à suivre, entretenir et renouveler les alignements d'arbres des routes départementales.

Les différents projets de réimplantations ont été retardés en raison des acquisitions foncières qui n'ont pu être réalisées pendant le confinement de début d'année 2020. Toutes les programmations sont reportées en 2021.

Les sujets non repris en 2019 ont été remplacés (179-sécheresse) sur la RD 164 –Coussey-Domrémy.

Sur la RD73 – Ban sur Meurthe Clefcy et la RD19 et 427 – Grand/Trampot, l'entretien et la coupe des arbres secs ont été réalisés pour supprimer les dangers liés au risque de rupture.

Entretien et taille des arbres sur la RD 417 à Saint Amé.

Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques (action n°38)

Aucune action en 2020.

Mener une politique bourg centre (action n°40)

Le dispositif bourgs-centres, initié en septembre 2017, a pour objectif, à l'horizon 2028, la revitalisation des bourg-centres de 22 communes identifiées comme prioritaires. Trois appels à projets ont été lancés depuis le début du dispositif, 16 communes ont été retenues dont 4 dans le cadre d'une candidature commune.

Sur les 5 communes lauréates du premier appel à projets, 4 ont validé leur plan d'actions, l'étude est terminée. La 5e commune est en phase de validation des fiches actions. Les 4 communes lauréates du deuxième appel à projets ont validé leur stratégie de développement et sont en cours de définition de leur plan d'actions. Toutes les communes ont recruté leur chef de projet qui réalise des tableaux de bord mensuels ou annuels pour le suivi des actions.

On relèvera également au titre de l'animation du réseau, l'organisation de plusieurs journées à destination des chefs de projet et d'une à destination des élus (une journée sur le commerce et une sur les tiers lieux avec l'intervention d'experts externes).

Suite au constat de 2019 sur la qualité des bureaux d'étude, un travail a été engagé avec l'Etablissement Public Foncier. Les conventions Bourgs Centre sont co-signées avec l'EPF depuis l'AAP 2. Par ailleurs, le travail avec le CAUE a été renforcé notamment dans le cadre des plans d'actions et du volet opérationnel. Un réel partenariat qualitatif est mis en œuvre.

En 2020, le 3e AAP a été lancé en lien avec le nouveau dispositif national de l'État « Petites Villes de Demain » calqué sur celui du Département des Vosges.

Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature (action n°42)

L'action en priorité 3 n'a pas commencé.

Réaliser les chantiers "Vosges le plus beau" (action n°43)

Le Conseil départemental met à disposition gants et sacs poubelles aux organisateurs de chantiers de nettoyage.

Cette opération continue à mobiliser les acteurs du territoire avec 84 chantiers de nettoyage enregistrés en 2020, contre 87 en 2019 et respectivement 5 174 et 4 380 personnes concernées. Malgré le contexte sanitaire qui a demandé le report des chantiers de nettoyage sur 2021, cette forme de mobilisation reste active et l'apport en matériel du Conseil départemental reste apprécié.

Depuis 2019, le matériel est distribué dans des sacs réalisés par une association d'insertion avec des bâches récupérées dans les services du Conseil départemental.

Créer des chantiers d'insertion pour la réfection du petit patrimoine bâti et pour la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus (action n°44)

Compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire, le rapprochement avec les structures d'insertion n'a pas pu se concrétiser, ces chantiers n'ont pas évolué en 2020.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des sites ENS ;
- Finaliser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) ;
- Dresser un bilan des haies arrachées/plantées dans le département ;
- Dresser un bilan simplifié de la politique paysage à partir des informations collectées jusque-là et proposer un plan d'actions 2021-2028 ;
- Engager le travail de facilitateur entre les EPCI en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 80 : Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique.

DONNEES CONTEXTUELLES

Les Vosges sont couvertes à 50% du territoire par la forêt et 45% par l'agriculture. Le département reste le château d'eau de la Lorraine et présente des paysages variés.

Le Département souhaite garantir la qualité de ce cadre de vie en valorisant le capital nature. Ainsi, la politique départementale pour l'environnement est axée sur la préservation et la valorisation des ressources, des paysages et du patrimoine naturel.

La complémentarité avec la Région est à construire au cas par cas, notamment du fait qu'elle ait pris la compétence animation en matière de politique de l'eau.

Les programmes de préservation de la trame verte et bleue se déploient peu à peu, à l'instar des démarches du SCOT des Vosges Centrales et du PETR du Pays de la Déodatie.

En parallèle, l'accent est mis sur la redynamisation des bourgs-centre, en perte d'attractivité et qui n'arrivent plus à jouer leur rôle d'entraînement. Pour cela, le Département conjointement avec l'Etat a lancé le dispositif revitalisation des bourgs-centres en 2017 qui a pour objectif de revitaliser 22 communes identifiées comme prioritaires sur les 10 prochaines années dans le cadre d'un appel à projet lancé tous les 18 mois.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique



- Objectif 6 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
 - Atteindre 2% du territoire en espaces protégés en 2030
 - Zéro perte nette de surfaces en zone humide et en haies
- Objectif 7 : Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue
 - Restaurer 3% des continuités écologiques par an
 - 100% des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques
- Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
 - Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
 - Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
 - Maintenir et valoriser les prairies
- Objectif 9 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Objectif 10 : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
 - Couvrir 100 % des bassins hydrographiques en structures de gestion des rivières et des nappes à l'horizon 2030
 - Atteindre un objectif de qualité de l'eau : 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état
 - Réduire de 20 % les prélèvements d'eau d'ici à 2030 et optimiser son partage
- Objectif 11 : Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
 - Réduire la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50 % d'ici 2030 et tendre vers 75 % d'ici 2050



- Objectif 12 : Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
 - Végétaliser la ville et compenser 150 % des nouvelles surfaces imperméabilisées en milieu urbain et 100 % en milieu rural
 - Objectif 14 : Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
 - Objectif 15 : Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique
 - Respecter les lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé d'ici 2030
 - Réduire à la source les émissions de polluant en lien avec les objectifs nationaux du plan de réduction des polluants atmosphériques
 - Objectif 21 : Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
 - Renforcer les 54 polarités de l'armature urbaine régionale
-
- Plan Biodiversité lancé par l'Etat le 4 juillet 2018, après la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016
 - Région Grand Est, chef de file en matière de biodiversité
 - Obligation pour le Département de mettre en place une politique Espaces Naturels Sensibles, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement (SATESE), de la protection de la ressource en eau (SATEP) et de l'entretien des milieux aquatiques (SATEMA).
 - Les compétences eau potable et assainissement sont transférées aux groupements de communes en 2020 ou 2026. La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est déjà passée dans le giron des EPCI depuis 2018.



Compétences, savoirs et savoir-faire : 6 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Mettre en contact les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)						
Pérenniser, ouvrir et faire connaître la plateforme EEDD	-	Action n°45 : Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme EEDD TER'O (animation, communication...)	<ul style="list-style-type: none"> - créer une identité visuelle et un nom - faire connaître la plateforme à un public plus large - toucher de nouveaux membres sur tous les thèmes de la transition écologique 	Fin du plan		Animation d'une page Facebook, avec remontée des infos sur le site web, 679 abonnés (+15%). 20 réunions organisées (en baisse de 65% liée au confinement).
Axe stratégique : Récompenser / valoriser les initiatives positives sur le territoire						
Réaliser des trophées de la transition écologique	-	Action n°46 : Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions engageantes en faveur de la transition - Susciter les candidatures et rendre davantage attractif pour les candidats le fait de candidater 	Fin du plan		Pas de cérémonie des trophées en 2020 mais vote du coup de cœur citoyen (école de St Rémy) avec plusieurs actions de valorisation reportées sur 2021 en raison de la pandémie. Réflexion engagée pour trouver un autre mode de valorisation des actions portées par les différents acteurs.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Communiquer sur la politique "transition écologique" du Département						
Communiquer sur le plan VASTE pour le faire connaître	-	Action n°47 : Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique	- Faire adhérer pour prendre part au plan VASTE - Sensibiliser et former pour comprendre les enjeux de la transition écologique afin que chacun y joue un rôle.	annuel		Les outils de communication Vosges Mag sont mobilisés pour informer les vosgiens sur les actions du plan VASTE (156 articles parus).
Axe stratégique : Sensibiliser les scolaires à la transition écologique						
Accompagner les projets pédagogiques sur la TE des collèges	2	Action n°48 : Construire un dispositif de collège "éco-responsable" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation, biodiversité et zéro-phyto...)		triennal		Lancement de « Collège éco responsable » en juillet. 6 collèges impliqués dans un dispositif en plus du gaspillage alimentaire.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Accompagner les projets pédagogiques des scolaires sur la TE hors collèges	-	Action n°49 : Accompagner les scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique	-Inciter les enseignants à proposer des projets sur le thème de la transition écologique	annuel		Report des projets 19-20 sur 20-21 en raison de la pandémie.
Axe stratégique : Sensibiliser le grand public à la transition écologique						
Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique	-	Action n°50 : Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public	- Renouveler le conventionnement avec les associations - Animations sur l'ensemble des thèmes du plan VASTE	Fin du plan		Fort impact de la COVID. 496 animations (700 en 2019) 5 271 participants (17 562 en 2019) Néanmoins 100% du programme EDD des 12 associations conventionnées avec le CD a été réalisé (dont 66% était initialement prévu)

AVANCEES EN 2020

Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme d'EEDD TER'O (animation, communication...) (action n°45)

La plateforme Ter'O, constituée des acteurs vosgiens de l'éducation à la transition écologique, est un outil de réflexion, de dialogue, d'échange et de construction collective.

La capacité de se réunir et de mettre en œuvre des actions d'animation a fortement été réduite du fait du contexte sanitaire (20 réunions en 2020 à comparer aux 57 de 2019). A chaque fois que cela a été rendu possible par les consignes gouvernementales, les structures ont su s'adapter pour garantir des conditions de sécurité adaptées, mais le public n'a pas toujours répondu à la hauteur des attentes. En revanche, les consultations de la page Facebook ont augmenté sur la période, passant de 593 à 679, soit 14,5% d'augmentation.



Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique (action n°46)

Suite à l'édition 2019 qui questionnait sur les attendus de ce type de cérémonie, la réflexion est menée pour transformer le format de celle-ci. L'année 2020, marquée par la pandémie, n'a pas permis de finaliser une nouvelle formule pour valoriser les actions des acteurs du territoire et les faire connaître au plus grand nombre, y compris un public pas encore sensibilisé.

Un coup de cœur des citoyens a été décerné à l'école de Saint Remy pour l'ensemble de ses actions pédagogiques incluant tous les thèmes de la transition écologique. Les actions prévues pour diffuser l'exemple de St Rémy (tutos) ont été reportées sur 2021.



Trophée de la transition

Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique (action n°47)

Tous les outils de communication du Département sont mobilisés pour intégrer des articles sur les actions du plan VASTE, sur des initiatives locales positives et sur des éco-gestes reproductibles : Vosges Mag papier (52 articles), Vosges Mag l'application (100 articles + 4 vidéos), Facebook et réseaux sociaux.

Construire un dispositif de collèges "éco-responsables" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation, biodiversité et zéro-phyto...) (action n°48)

En 2020, la démarche « collège éco-responsable » visant à rendre tous les collèges éco-responsables à l'échéance du plan 2028 a été lancée officiellement en juillet. Cette année-là (année scolaire 2020-2021), 13 collèges se sont impliqués dans au moins un des dispositifs.

- Economies d'énergies (au travers de CUBE.S du CEREMA / IFPEB) : Châtenois et Cornimont ;
- Mon collège au naturel : Charmes, Rambervillers, Bruyères et Senones ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : Eloyes, Corcieux, Cornimont, Thaon, Rambervillers, Raon l'Etape, Vittel, Xertigny, Plombières / Le val d'Ajol.

Accompagner les scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique (action n°49)

Cet accompagnement se fait par l'appel à projets annuel EDD (Education au Développement Durable), co-réalisé avec la DSDEN, lancé dans le cadre de la plateforme Ter'O. Cet appel à projets incite les enseignants à mettre en place un projet concret, permettant la découverte de l'environnement proche et des actions menées par les collectivités locales (aménagement de cours d'eau, gestion des déchets, plan paysage, trame verte et bleue, économies d'énergie...), en lien avec les programmes scolaires. Il propose :

- Un accompagnement des enseignants à la conduite de projet par des formations et un appui technique ;
- Un lien facilitateur avec les intercommunalités, notamment pour les visites de terrain et les temps de valorisation en fin d'année scolaire ;
- Une aide financière à l'école et au collège (subvention du Département) ;
- Une application et des ressources pédagogiques en ligne (site de la DSDEN).

En raison de la pandémie, 66 des 84 projets d'écoles initialement prévus en 2019-2020 ont été reportés sur l'année 2020-2021. Les 38 projets des collèges ont tous été reportés.

Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public (action n°50)

La sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable est assurée par les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) présents sur le département.

12 conventions ont été passées entre le Département et des associations.

La crise sanitaire a eu un fort impact sur les animations grand public. Les actions passent de 700 en 2019 à 496 en 2020. 5 271 personnes ont participé à des animations, contre 17 562 l'an passé.

Néanmoins, la plupart des associations ont réussi à proposer des animations dématérialisées ou en soutien à l'école apprenante. Elles ont surtout pris le temps du confinement pour travailler aux contenus pédagogiques et à la construction de nouveaux outils.

Malgré la pandémie, les 12 associations conventionnées avec le Département ont réalisé 100% de leur programme EDD dont les 2/3 étaient initialement prévues et le tiers restant des actions d'EDD exceptionnellement subventionnées.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Poursuivre les efforts de communication en direction des citoyens concernant le plan VASTE et la Transition Ecologique ;
- Déployer le dispositif Collèges éco-responsables ;
- Poursuivre la mise en place des nouveaux chantiers de Ter'ò et assurer l'animation (stratégique, administrative et relais d'information) du réseau.
- Proposer une formule pour renouveler les Trophées de la Transition Ecologique.

DONNEES CONTEXTUELLES

La transition écologique repose sur le changement des comportements de tous, c'est pourquoi il est important de sensibiliser et former les Vosgiens à ses principaux enjeux. L'éducation s'adresse à tous les publics, des enfants pour qu'ils deviennent des futurs éco-citoyens aux adultes qu'il convient de guider vers le changement en profondeur de leurs modes de vie et de consommation.

Le soutien apporté par le Département aux actions éducatives dans les collèges et les écoles a pour objectif d'encourager l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement et sur les enjeux sociétaux et de contribuer à leur épanouissement, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Enfin, dans les Vosges, le Département peut s'appuyer sur un véritable réseau d'acteurs de l'éducation et au développement durable et notamment d'associations, regroupés dans la plateforme Ter'O.



Animation pédagogique par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Circulaire du 24 septembre 2020 du Ministère de l'Education Nationale : Renforcement de l'Education au Développement Durable Agenda 2030 prévoyant :

- L'Agenda 2030 comme feuille de route ;


Rapport de développement durable 2020

- Mettre en œuvre la refonte des programmes scolaires en matière d'EDD ;
- Franchir une nouvelle étape dans l'engagement des élèves et de l'Institution (éco-délégués...) ;
- Un pilotage national, académique et territorial ;
- Des encadrants et référents formés ;
- Un réseau partenarial ;
- Une stratégie internationale.

Circulaire du 27 août 2019 du Ministère de l'Education Nationale : Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030.



Financements innovants : 1 action

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Financer la transition écologique						
Piloter un plan global de recherche de financements pour la transition écologique	-	Action n°51 : Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants	Donner suite aux préconisations issues de la mission « financements innovants »	Fin du plan		Action abandonnée, faute d'utilité.

LES AVANCEES EN 2020

Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants (action n°51)

Une étude confiée au Pôle Eco ter en 2018 avait pour objet de :

- Étudier et monter un partenariat avec des établissements bancaires et financiers en faveur de projets de transition écologique ;
- Étudier et organiser un club de rencontres entre financeurs et porteurs de projets ;
- Investiguer d'autres sources de financement et proposer le cas échéant des conventions de partenariat ;
- Investiguer les axes du plan VASTE susceptibles de faire émerger des projets économiques.

Cette mission a montré que les financements bancaires existants étaient sous sollicités, faute de projets de qualité. Il semble manquer plutôt un lien entre des besoins non assouvis du territoire et des porteurs de projets, afin de faire émerger ou de structurer des activités créatrices d'emploi dans la transition écologique. Le principe d'un club économique a été envisagé mais abandonné du fait de l'existence de nombreuses structures (Cercle des Jeunes Dirigeants, FACE, Vosg'innov, ambassadeurs des Vosges, chambres consulaires, fabriques à entreprendre...).

PRECONISATIONS POUR 2021

- Au regard des conclusions de l'étude qui indique que ce sont surtout les projets innovants qui manquent et pas les financements, ce thème est en attente de besoins exprimés.

DONNEES CONTEXTUELLES

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de nouveaux modes de financement permettant notamment d'orienter l'épargne des Vosgiens vers des projets locaux pourrait s'avérer être une solution. Et le potentiel est là, les ménages vosgiens ont en effet un fort taux d'épargne.

En France, des initiatives locales existent déjà sur les territoires comme des livrets d'épargne vert et de fonds d'investissement dédiés à des projets « durables », des sites de financements participatifs, des monnaies locales complémentaires, des fonds sociétaux d'innovation etc.

L'épargne solidaire est déjà possible aujourd'hui mais peu connue du grand public et peu mise en avant par les banques.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE




- La Région Grand Est a la compétence économie.
- Différentes lois encouragent les investissements solidaires.



Fonctionnement interne : 23 actions

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
Axe : Alimentation et circuits-courts						
Favoriser une alimentation saine et locale pour les agents et les élus du CD	4	Action n° 53 : Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent	- Mettre en place la livraison de produits locaux pour le personnel du CD et pour les élus, après l'expérimentation	Fin du plan		Baisse des livraisons, accentuée par le confinement.
Axe : Economie circulaire, gestion et prévention des déchets						
Améliorer l'exemplarité du CD dans la gestion de ses déchets	1	Action n° 54 : Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD	- Faire un état des lieux des pratiques de gestion des déchets dans chaque implantation - Mettre en place des expérimentations de gestion et/ou de prévention de déchets sur des sites pilotes volontaires puis généraliser	Fin du plan		L'état des lieux se poursuit, les volumes de déchets collectés sont similaires à l'année précédente.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	2	Action n° 55 : Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et le tester sur un bâtiment pour commencer	- Réflexion sur une généralisation de l'expérimentation, expérimentation sur de nouveaux sites	annuel		Un marché ménage réservé à l'insertion en cours : MSVS du plateau de la Justice. 50 % de produits ménagers écologiques.
	1	Action n° 79 : Gérer et valoriser les déchets produits à l'occasion des réceptions et des réunions	- Définir les modes de valorisation des déchets. - Communiquer auprès des usagers	Fin du plan		Remplacement des gobelets plastiques par des équivalents en amidon de maïs ou en carton.
	1	Action n° 56 : Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale	- Proposer des visites du chantier aux futurs collégiens, pour une découverte des métiers, à des professionnels, aux élus.	Fin de la construction		1 dernière visite en octobre 2020 à l'occasion de la remise des prix Envirobat avec 80 personnes. Collège terminé.
Axe : Logement et bâtiment						
Assurer la rénovation thermique du patrimoine bâti départemental	1	Action n° 57 : Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD	- Réaliser les audits de site et des relevés géomètre - Mettre en place l'outil référentiel	Fin du plan		6 bâtiments audités en 2020 pour atteindre 65 % du total.
	1	Action n° 58 : Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration	- Elaboration du plan et mises en chantier	Fin du plan		Travaux sur l'enveloppe du collège de Bruyères.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		énergétique des bâtiments du Conseil départemental				Baisse de la consommation globale de 3,45%, 107 sites ont fait l'objet d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études externe. Le plan d'amélioration thermique devrait suivre.
	2	Action n° 59 : Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil départemental, notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des économies d'échelle - Développer des partenariats en favorisant la mise à disposition de locaux 	annuel		1 maison vendue à Damblain, 69 sites mutualisés.
	2	Action n° 77 : Viser l'exemplarité environnementale et pédagogique de la Maison de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion différenciée des espaces verts - Amélioration thermique des bâtiments - Entretien ménager 	Fin du plan		Les espaces verts sont gérés de manière différenciée.
	1	Action n° 78 : Construire le collège de Vagney avec une exigence environnementale maximale	<ul style="list-style-type: none"> - Performance supérieure à la RT 2012. - Utilisation de bois et de matériaux locaux ou recyclés 	Fin du plan		Objectif de performance supérieur de 30% à la RT2012. Exigences environnementales

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
						intégrées dans l'avant-projet.
Axe : Mobilités						
Limiter les déplacements des agents, des élus et d'autres utilisateurs	4	Action n° 60 : Développer des systèmes d'échange inter-administrations (visioconférences, bureaux décentralisés pour les élus dans les MSVS, UT...)	- Mise à disposition d'une solution d'audio et visio conférence point à point	annuel		Le confinement soudain a précipité une grande partie des agents (600 environ) en télétravail permettant de tester les outils numériques en grandeur réelle.
Renouveler la flotte de véhicules par des véhicules "propres"	1	Action n° 61 : Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (objectif chiffré de km...) ; calculer les coûts / avantages	- Achat de véhicules électriques (3 prévus initialement) - inciter les agents à les utiliser	annuel		62 026 Kms parcourus, soit 6 203 Téqu. CO2 évitées. Pas d'achat de véhicule.
Améliorer les projets structurants	1	Action n° 62 : Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité (mobilité douce, intermodalités...) dans les projets d'équipement du CD (routes, collèges, bâtiments)	- Développer les modes de circulation doux - espace dédié sur le sharepoint au covoiturage - concevoir des aires de covoiturage	Fin du plan		La mobilité des élèves a été prise en compte dans le projet de reconstruction du collège de Vagney.
	3	Action n° 76 : Mettre en Œuvre le schéma vélo départemental		Fin du plan		7 projets de l'appel à projets cyclables soutenus.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
						Label vélo développé, + de 80 structures labellisées.
Axe : Ressources naturelles, paysage et urbanisme						
Avoir une gestion écoresponsable des espaces verts et extérieurs du CD	1	Action n° 63 : Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD	- 0 phyto sur l'ensemble des sites départementaux et dans les collèges + sensibilisation des élèves	Fin du plan		Routes : quelques exceptions Sites CD : 0 phyto Collèges : thème intégré à la démarche Collège Eco-Responsable
	2	Action n°72 : Créer des coins nature sur les sites du CD	---	---		Concours proposé aux élèves de Roville aux Chênes pour le coin nature du siège du CD.
	2	Action n°70 : Lutter contre les plantes invasives, notamment la Renouée du Japon	Troisième année de suivi de l'expérimentation sur l'UT de Darney	Annuel		3 ^{ème} année d'expérimentation.
	2	Action n°75 : Mettre en œuvre un déneigement des RD raisonné d'un point de vue environnemental	-Rechercher des moyens techniques pour saler moins	Fin du plan		Achat de nouvelle saleuses.
Mener une politique bourg centre	2	Action n° 64 : Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre	- Etat des lieux de la localisation des services du CD et si opportunité, transfert de services dans les centres bourgs	Fin du plan		1 bâtiment acquis à réhabiliter, à Bruyères, afin d'accueillir la future MSVS/MSAP.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		("recyclage de bâtiments")				
Prendre en compte la continuité écologique	1	Action n°73 : Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art	Travaux sur ouvrages	Annuel		Aucun travaux en 2020.
Axe : Compétences, savoir et savoir faire						
Réaliser un plan de formation interne ciblé et sensibiliser les agents	-	Action n° 65 : Etablir un programme de formation des agents adapté aux métiers				Les priorités de formation liées à la COVID ont retardé cette action.
	-	Action n° 66 : Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE)	- Mettre en œuvre le plan de communication et d'animation annuel - Dynamiser le réseau des RETE	annuel		15 billets, 2 temps d'animations proposés. 3 lettres d'information diffusées. Les RETE n'ont pas pu se réunir du fait des restrictions sanitaires.
Axe : Achats						
Impulser le changement des pratiques par la commande publique	1	Action n° 67 : Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les éco-matériaux et le réemploi : travailler d'abord sur	Mise en place de 3 marchés pilotes : 2 réservés à l'insertion, 1 avec des clauses environnementales	fin du plan		1 784 heures réalisées dans les marchés de travaux avec des clauses sociales, en augmentation de 125 % par rapport à 2019.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		quelques marchés "pilotes"				

LES AVANCEES EN 2020

Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent (action n°53)

La livraison de produits locaux aux agents et élus du CD se fait désormais avec l'association des Jardins de Cocagne pour une vingtaine de paniers par semaine. On note une baisse des livraisons, en général, accentuée par le confinement.

Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD (action n°54)

Le chiffrage des volumes d'Ordures Ménagères et de déchets envoyés au tri a été réalisé en 2019. Les volumes ont été chiffrés par site. Les volumes de déchets de 2020 sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et tester sur un bâtiment pour commencer (action n°55)

Le marché en cours s'est poursuivi. Il sera reconduit avec l'objectif d'une augmentation à partir de 2022.

Gérer et valoriser les déchets produits à l'occasion des réceptions et des réunions (action n°79)

Le Département n'achète plus de gobelets en plastiques, mais des équivalents en amidon de maïs pour les boissons froides et en carton pour les boissons chaudes. La séance de l'assemblée « zéro déchet » prévue a été reportée sur 2021 (pour des raisons sanitaires), de même que des actions de communication pour les cafés d'accueil des réunions au siège.

Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale (action n°56)

L'opération de reconstruction du collège de Capavenir Vosges finalisée en 2019 a permis d'accueillir les collégiens à la rentrée de septembre 2019. Le bâtiment est à haute performance environnementale, son rendement est en effet supérieur de 30 % par rapport à la réglementation thermique de 2012 (RT2012). Les entreprises étaient à 90 % vosgiennes et le bois brut provient du massif vosgien. Enfin, un système innovant d'assemblage des poutres, validé par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique des industries du Bois d'Epinal, a permis d'éviter le lamellé collé.

Le collège ayant été retenu pour le prix Envirobat, une visite a été organisée avec 80 participants.



Visite de la construction du collège de Capavenir Vosges par les élus du Conseil départemental

Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD (action n°57)

6 bâtiments seulement ont été audités en 2020. 65% des bâtiments ont été audités depuis l'origine de l'action.

Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration énergétique des bâtiments du Conseil départemental (action n°58)

La diminution cumulée constatée des consommations est de 10,65%, à comparer aux consommations de 2016, à savoir 45 131 MWh.

107 bâtiments ont fait l'objet d'un audit énergétique réalisé par un prestataire extérieur. Le plan pluriannuel d'amélioration thermique devrait suivre.

Le quatrième bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental sera réalisé en 2022.

Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil Départemental, notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs (action n°59)

L'optimisation du parc immobilier se poursuit grâce à la vente de bâtiments, peu d'actes ont été possibles en 2020. 1 seul bâtiment départemental a été vendu (1 maison de 84 m² à Damblain).

69 sites sont mutualisés.

Viser l'exemplarité environnementale et pédagogique de la Maison de la Montagne (action n°77)

Les espaces verts du site font l'objet d'une gestion différenciée. L'affichage de la démarche permet d'améliorer l'acceptabilité de cette pratique (auprès du grand public et des usagers du site). Une réflexion sur le volet entretien ménager est engagée.

Les travaux envisagés sur les bâtiments nécessiteront un budget conséquent.

Construire le collège de Vagney avec une exigence environnementale maximale (action n°78)

Le projet est lancé avec un objectif de -30 % de consommation énergétique par rapport à la réglementation thermique en vigueur (RT 2012). L'Avant-Projet Sommaire a intégré des exigences environnementales (performance énergétique, recours à des matériaux biosourcés, biodiversité et aménagement paysager avec le choix d'essences locales). La crise sanitaire a légèrement freiné les démarches, mais les études de conception et l'obtention du permis de construire ont abouti en 2020 permettant un démarrage du chantier. Le bâtiment sera en bois avec ossature béton pour certaines parties.

Développer des systèmes d'échange inter-administrations (action n°60)

La crise sanitaire a été un formidable accélérateur de la mise en place des réunions en visios. La pratique et l'usage sont désormais installés dans tous les services. Déploiement depuis fin 2020 de salles de visio et matériel visio sur l'ensemble des sites départementaux.

Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (action n°61)

Le parc de véhicules électriques du Département au 31-12-2020 est de 9 Renault Zoé et 2 Kangoo.

Ces véhicules électriques totalisent 62 026 kms en 2020 soit 6 203 tonnes éq.CO2 évitées.

La chute de 23 % par rapport à 2019 est essentiellement due aux périodes de confinement où les déplacements professionnels ont été limités.

Concernant les vélos à assistance électrique, pas d'avancée en 2020.



Café zoé pour les agents et élus du Conseil départemental

Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité dans les projets d'équipement du CD (action n°62)

La reconstruction du collège de Vagney a fait l'objet de la prise en compte des déplacements des élèves dans le cahier des charges lancé en consultation auprès des maitres d'œuvre.

Mettre en œuvre le schéma vélo départemental (action n°76)

Suite à l'adoption du schéma vélo en 2019, un appel à projets cyclables a été lancé et 7 projets ont été soutenus (Le Thillot, Les Forges, La Bresse, Mirecourt, la Communauté de communes de la région de Rambervillers, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien) pour un montant total de 270 000 €.

Le label accueil vélo a été développé (+ de 80 prestataires labellisés au total).

Des actions de communication pour valoriser l'itinéraire « La Voie bleue » ont été menées.

Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD (action n°63)

Les produits phytosanitaires ne sont utilisés par la Direction des Routes et du Patrimoine que pour le traitement de quelques « points noirs ». Pour la gestion des espaces verts, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Pour les collèges, ce thème est intégré à la démarche globale Collège Eco-Responsable au sein du dispositif « Mon collège au naturel ».

Créer des coins nature sur les sites du CD (action n°72)

La réflexion concernant la création d'un coin nature au siège a démarré en 2020. Le Centre de Formation des Apprentis de Roville aux Chênes a travaillé sur la rédaction d'un cahier des charges permettant ensuite de lancer un marché auprès d'un paysagiste concepteur. Le panel citoyen a été associé en amont pour émettre des suggestions.

Lutter contre les plantes invasives, notamment la renouée du Japon (action n°70)



Désherbage manuel au sein du Conseil départemental

L'étude menée durant 2 ans avec les agents de l'Unité Technique de Darney confirme que les résultats sont conformes à ce qui était attendu, c'est à dire une repousse les années suivantes. En 2021 il est prévu de faire un bilan de l'expérimentation et de définir quelles suites y donner (poursuite / déploiement /arrêt).

Mettre en œuvre un déneigement des RD raisonné d'un point de vue environnemental (action n°75)

De nouvelles saleuses permettant de calibrer plus finement le sablage en fonction de l'enneigement vont remplacer les anciennes, leur mise en service n'a pu être lancée en 2020.

Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre (action n°64)

Le Département a fait l'acquisition en septembre 2020 d'un bâtiment à réhabiliter, à Bruyères. Il permettra d'accueillir la future MSVS/MSAP.

Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art (action n°73)

Aucun ouvrage d'art n'a été concerné par des gros travaux en 2020.

Etablir un programme de formation des agents adaptés aux métiers (action n°65)

D'autres priorités liées à la COVID n'ont pas permis d'avancer sur ce programme.

Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE) (action n°66)

En terme de communication interne, 15 billets ont été publiés sur les réseaux dont 5 pour proposer des éco-gestes. 3 lettres info VASTE ont été adressées aux directeurs.

En raison du confinement et de la crise sanitaire, des actions ont dû être annulées ou reportées en 2021.

Seuls 2 temps ont pu être proposés à destination des agents sur les thèmes de l'alimentation durable et de la mobilité :

- Pendant la Semaine du goût et Journée mondiale de l'alimentation durable : Une exposition, une conférence, et des pauses jeu et jeu/quizz ont été proposées. Elles ont rencontré un réel intérêt compte-tenu du contexte sanitaire. Le CD a fait l'acquisition de jeux sur ce thème permettant d'envisager d'autres animations y compris auprès du grand public sur des salons thématiques. Un travail avec l'Association de Loisirs du CD a permis de pouvoir proposer des boissons sans gobelet plastique dans les distributeurs. Utilisation de mugs personnels et de gobelets en carton.
- Pendant la Semaine Européenne de la Mobilité : Une journée de test de Vélos à Assistance Electrique a permis de démystifier l'usage de ces solutions de mobilité adaptées aux agents pour leurs trajets domicile-travail, voire professionnels.

Le réseau des RETE compte 30 agents Référents Exemplarité Transition Ecologique. En 2020, 3 départs (un renoncement à la mission RETE, 2 départs d'agent du CD) et 1 nouveau RETE (à la médiathèque départementale) constituent les principaux changements ; 4 directions sont non couvertes.

Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les écomatériaux et le réemploi : travailler d'abord sur quelques marchés pilotes (action n°67)

Plusieurs marchés sont en cours ou ont été lancés en 2020. Les marchés de travaux intégrant des clauses sociales ont représenté 1 784 heures, soit une augmentation de 125%.

Le suivi de ces marchés clausés est désormais repris par la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur son territoire pour le compte du Département (en remplacement de la maison de l'emploi du PETR du pays d'Epinal).

En 2020, 990 heures ont été réalisées sur le chantier au Saut le Cerf. Ceux-ci ont concerné 3 personnes (569,5 heures d'une agence d'intérim d'insertion) 300 heures en contrat d'apprentissage (une personne) et un bénéficiaire du RSA (120,5 heures).

En complément, 794 heures ont été effectuées sur le Parc d'Activité de Damblain, soit 583 heures (1 personne demandeur d'emploi de plus de 50 ans) et 511 heures pour 3 personnes en Demande d'Emploi de Longue Durée.

PRECONISATIONS POUR 2021

- Poursuivre les diagnostics du patrimoine départemental afin de définir une planification de travaux et d'entretien ;
- Suite aux audits thermiques réalisés dans les bâtiments, établir un plan pluriannuel d'amélioration thermique dans le respect du décret tertiaire ;
- Amplifier la rénovation énergétique des bâtiments afin de tendre vers les objectifs du décret tertiaire (-40% en 2030) ;
- Progresser sur le schéma de gestion des déchets du Conseil départemental ;
- Finaliser le projet du premier coin nature au siège du CD ;
- Augmenter le nombre de marchés comprenant des clauses sociales et/ou environnementales ;

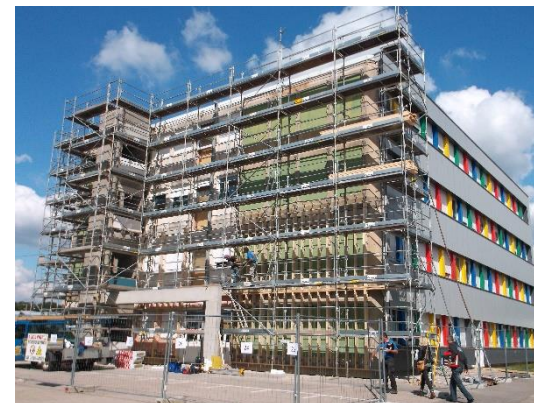
- Compléter l'état des lieux de la localisation des bâtiments du CD au-moins sur les communes prioritaires retenues dans le dispositif départemental bourg-centre ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action définie en 2020 : le Plan Mobilité Employeur.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le Conseil départemental se doit d'être exemplaire dans son quotidien. Cela nécessite de faire évoluer ses pratiques afin de tendre vers un fonctionnement plus respectueux de la nature, plus économe en ressources et plus solidaire.

Cela se traduit par des achats publics responsables, la prévention des déchets, la préservation des ressources et de la biodiversité, des déplacements plus responsables ou une gestion durable du patrimoine bâti.

Ce dernier point est important car le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et produit chaque année ¼ des émissions de gaz à effet de serre (*source ministère du logement et de l'habitat durable*). Or, le Conseil départemental possède 116 bâtiments représentant 403 994 m² de surface de patrimoine bâti. Afin de définir une stratégie globale d'entretien et de gestion du patrimoine, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une connaissance formalisée des sites en réalisant des audits. Un plan de rénovation énergétique, quantifié et ordonnancé, qui comprendra l'amélioration des installations thermiques et toutes autres actions permettant la diminution des gaz à effet de serre, devra également être réalisé. Sa mise en œuvre contribuera à répondre aux exigences nationales (le décret tertiaire) de rénovation énergétique des bâtiments et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.



Travaux d'isolation au collège Louis Pergaud de Châtel-sur-Moselle

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Décret 2019-771 du 23 juillet 2019 « Obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire » dit « décret tertiaire »
- Feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 : neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 : rénover 500.000 logements par an, dont 100.000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150.000 appartenant à des ménages propriétaires modestes

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 :
 - ✓ L'article 5 prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de diviser nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050 avec des paliers à 2030 et 2040 (décret tertiaire).
 - ✓ Interdiction pour les collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, les promenades ouvertes au public, la forêt et les voiries à partir du 1er janvier 2017.
 - ✓ Le renouvellement du parc automobile doit comprendre un minimum de 37% de véhicules à faibles émissions d'ici 2026.
 - ✓ A partir du 1er janvier 2020, interdiction de mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables en matière plastique décret n°2016-1170).
 - ✓ Obligation du tri à la source pour les biodéchets, les papiers de bureau, le métal, le verre et le bois (décret n°2016-288).

Rapport de développement durable 2020 édité par le Conseil départemental des Vosges
Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable
Service des Contractualisations et du Développement Durable
8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9
Tél : 03 29 29 88 08

Directeur de la publication : François VANNSON
Rédaction et conception : Conseil départemental des Vosges
Crédits photos : Conseil départemental des Vosges, entreprise BARBAUX

Novembre 2021